



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 08 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au BEFFROI de Rue, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	90

<b>DELIBERATION N° DE_2024_008</b>
<i>Institution du droit de préemption commercial par la commune du Crotoy – avis de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre suite à saisine :</i>

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
30 janvier 2024

<b>VOTES</b>
<b>EXPRIMES : 86</b>
<b>POUR : 86</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>
<b>NPPV : 4</b>

**Présents :** Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Laurence CROIS (NOUVION), M

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/02/2024  
080-200070936-DE\_2024\_008-DE

Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU) représenté par Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT) représenté par Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND) représentée par Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

**Absent(s) :** Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHEU), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

**Excusé(s) :** Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE)

**A été nommé(e) secrétaire :** Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

**Objet de la Délibération :** Institution du droit de préemption commercial par la commune du Crotoy – avis de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre pour donner suite à saisine :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu le code du commerce,  
Vu le code de la construction et de l'habitation  
Vu la délibération de prescription par la commune du Crotoy en date du 1/12/23 d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux dans le périmètre du centre-ville ;  
Vu l'avis du bureau communautaire du 9 janvier 2024,

Considérant la demande d'avis sollicité par la commune du Crotoy auprès de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, formalisée dans la délibération en date du 18/12/2023 ;  
Considérant que le Droit de Préemption commerciale permet

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_008-DE
---

se porter acquéreur prioritaire de biens commerciaux ou artisanaux ;  
Considérant que le but de l'exercice du droit de préemption commercial est de conserver des affectations commerciales et par là même de pérenniser la présence des commerces dans les centres-villes ou les quartiers ou encore d'en diversifier l'offre ;  
Considérant le dossier remis par la commune du Crotoy et la délimitation du périmètre de sauvegarde établi sur le centre-ville ;  
Considérant l'avis favorable de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abbeville en date du 24/08/23 ;  
Considérant l'avis réputé favorable de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts de France ;

Entendu l'exposé du Président et le débat sur le projet ci-annexé ;

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- de donner un avis favorable à l'exercice du droit de préemption commercial sur le périmètre de sauvegarde délimité par la commune du Crotoy et correspondant au centre-ville.

Résultats des votes

Pour : 86

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude représenté par Bost Patrick  
Bourgois Thibaut  
Dufour Grégory  
Mailly Vincent  
Bordret Xavier  
Mouton Eric  
Cat René représenté par Béron Maïté  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Hecquet James représenté par Marcassin Daniel  
Level Hervé  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Klapsia Michel représenté par Poupart Patricia  
Labry Jean-Louis  
Gérard Olivier  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Miramont Dominique  
Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Dulys Jean-Claude  
Guillot Bruno  
Fauconnier Daniel représenté par Farcy Pascal  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_008-DE

Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Bourlo Pascal représenté par Pouilly Alain  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Dulary Murielle représentée par Mailly Vincent  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard  
Crépy Yves  
Hertault Claude  
Sellier Philippe  
Forestier Maurice  
Croiset Laurence  
Boucart Jean-Charles  
Monflhier Bernard  
Balsamo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain  
Poupard Henri suppléée par Guillout Béatrice  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard  
Jaméas Jean Jacques  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgeois Frédéric  
Thueux Jacky  
Magnier Annita  
Porquet Joël  
Hareux Dany  
Carouge Gisèle représentée par Hareux Dany  
Richard Renard représenté par Claude Hertault  
Nester Paul  
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent représenté par Doyer Mathieu  
Riquet Michel  
Patricia Poupard  
Soubry Patrick  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_008-DE

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick

Farcy Eric

Conty José

Bost Patrick

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_008-DE